	Mairie d'IFS **Esplanade François Mitterrand** **B.P. 44 – 14123 IFS** Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département **CALVADOS** Canton **CAEN XVI**

SOCIETE SLTP – TRAVAUX DE REFECTION DES ENROBÉS - RUE DE CAEN ET CHEMIN AUX BŒUFS ARRETE N°2026/349

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 14 octobre 2026, de la société SLTP sollicitant la Ville pour des travaux de réfection des enrobés, rue de Caen et chemin aux Bœufs à Ifs.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

Article 1 : La société SLTP est autorisée à réaliser, à partir du 16 octobre 2026 et pour une durée de 21 jours, des travaux de réfection des enrobés, rue de Caen et chemin aux Bœufs à Ifs.

Article 2 : Pour permettre la réalisation des travaux, le stationnement sera interdit au droit du chantier. La circulation se fera sur une chaussée rétrécie entre le 222 rue de Caen et le chemin aux Bœufs.
Le chemin aux Bœufs sera fermé à la circulation. Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, une déviation sera mise en place Rue de Caen / Rue Aristide Briand /Rue du Chemin Vert.

Concernant le chemin aux Bœufs, cette voie étant en sens unique, la société MASTELLOTTO sera chargée d'installer en début de voie (côté rue du Chemin vert) un panneau « sens interdit SAUF riverain » et de laisser l'accès aux riverains des travaux ;

Article 3 : La société SLTP est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.

Article 4 : Après les travaux, la société SLTP devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable) conformément aux prescriptions du règlement communautaire de voirie de Caen la Mer

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La société SLTP ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- RATP DEV / TWISTO ;
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 15 octobre 2026

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE.